



DEMANDE D'ENREGISTREMENT

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE PARC D'ACTIVITES DES SABLONS



**DESCRIPTION DU PROJET, CARACTERISTIQUES
PHYSIQUES, EVENTUELS TRAVAUX DE
DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION, PROCEDES
DE FABRICATION ET MATIERES UTILISEES.**

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
108 – 112 avenue de la Liberté
8/12 sur Parc
94700 Maisons-Alfort

Intervenant SOCOTEC	Feriel ABAD Tel : 06 15 30 26 86 feriel.abad@socotec.com	Chef de projet
----------------------------	--	-----------------------

Date d'édition	Référence du rapport (chrono)	Nature de la révision	Rapport rédigé par
10/10/2023	EN1D1/23/192	Rapport initial	Feriel ABAD
30/01/2024	EN1D1/23/192	Compléments DREAL	Feriel ABAD
23/04/2024	EN1D1/23/192	Correction erreur p.11	Feriel ABAD

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

SOMMAIRE

1. LOCALISATION DU SITE	4
1.1 LOCALISATION	4
1.2 REFERENCES CADASTRALES	5
2. DESCRIPTION DU PROJET GLOBAL	5
2.1 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET LOT 2.....	7
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE	8
3.1 NATURE DE L'ACTIVITE ENVISAGEE	8
3.2 CLASSEMENT ICPE	8
3.3 ACCES AU SITE.....	12
3.4 VOLUME DE L'ACTIVITE ENVISAGEE	12
3.5 EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITE.....	12
4. DESCRIPTION DU PROCESS	13
4.1 LES PRINCIPALES ETAPES DU PROCESS	13
4.2 EQUIPEMENTS ET LOCAUX TECHNIQUES ASSOCIES	13
5. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	14
5.1 INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	14
5.2 LA CONCEPTION TECHNIQUE DU BATIMENT	14
5.2.1 OSSATURE ET CHARPENTE.....	14
5.2.1.1 Entrepôt.....	14
5.2.1.2 Bureaux et locaux sociaux	15
5.3 CLOTURES	15
5.4 LES EXTERIEURS	15

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 PLAN DE SITUATION DU PROJET GLOBAL	4
FIGURE 2 INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	14
FIGURE 3 LOCALISATION DE LA NOUE ET DU BASSIN DE RETENTION DES EAU.....	17

1. LOCALISATION DU SITE

1.1 Localisation

La société **PRD**, a pour objet la construction d'un bâtiment d'activité logistique avec ses bureaux et ses locaux techniques. Le projet est implanté sur la commune Saint Crépin - Ibovillers dans le département de l'Oise (60149).

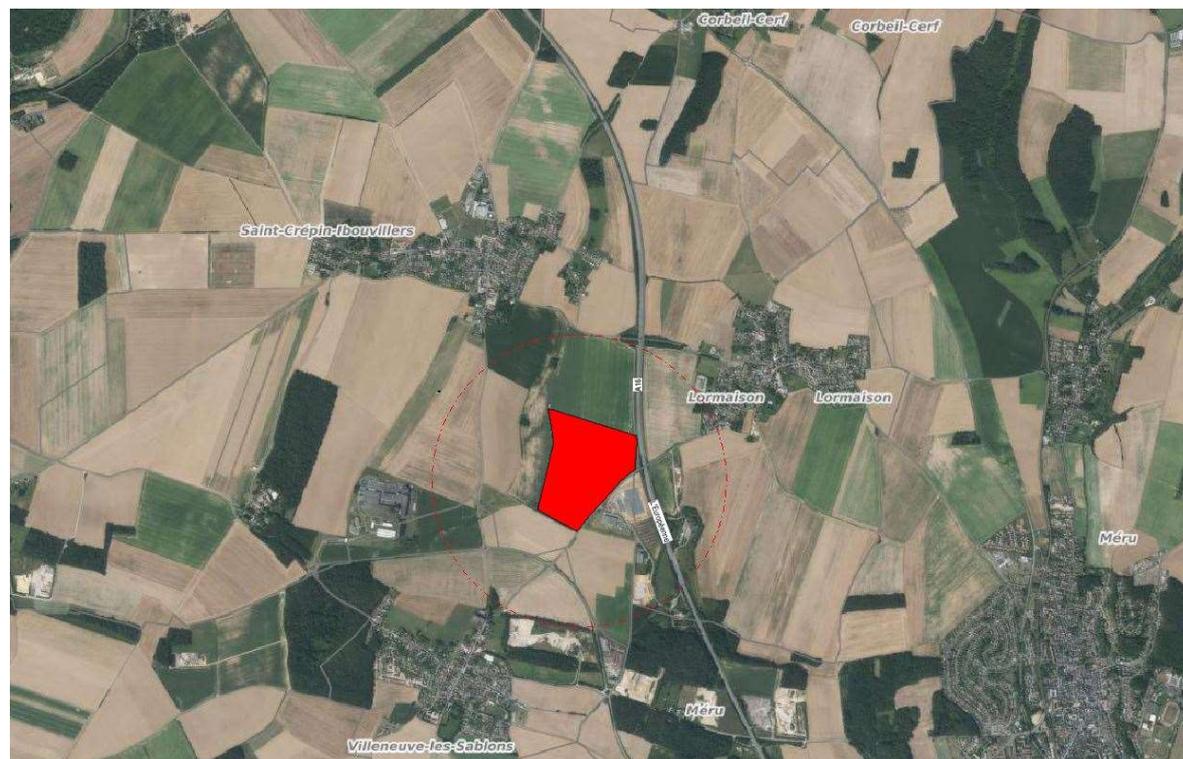


FIGURE 1 PLAN DE SITUATION DU PROJET GLOBAL

Le projet se situe sur un ensemble de parcelles qui accueillait une activité agricole.

Le site se trouve le long de la route « Le Bois Famin » et dans le prolongement de la route « ZA de la Reine Blanche ». Le projet se situe au Sud de l'agglomération St Crépin-Ibovillers, à l'Est de Lormaison et au Nord de Villeneuve-les-Sablons.

Autour des limites de propriété du projet (du plus proche au plus éloigné):

-Au Nord : La zone au Nord des limites de propriété du lot 2 est actuellement un terrain agricole. Le type d'usage prévu après prise en compte du futur projet « tranche 2 » est à usage logistique.

-A l'Est : La zone à l'Est des limites de propriété du lot 2 comprend la route « le Bois Famin » et la zone d'activités de « la Reine Blanche » comprenant la société GLP LORMAISON.

-Au Sud : Le type d'usage pris en compte pour le lot 3 situé au Sud des limites de propriété du lot 2 est à usage d'activités.

-A l'Ouest : une route non enrobée, un talutage, l'autoroute A16 puis des terrains agricoles. Le type d'usage prévu pour le lot 1 situé à l'ouest des limites de propriété du lot 2 est à usage logistique.

1.2 Références cadastrales

Le projet sera implanté sur un foncier de 26 710 m² dont les parcelles ont les références cadastrales suivantes :

Numéro de parcelle	Contenance au cadastre (m ²)	Contenance Concernée
ZK 09	146 441 m ²	11 318 m²
ZK010	201 077 m ²	15 392 m²
TOTAL	347 518 m²	26 710 m²

2. DESCRIPTION DU PROJET GLOBAL

Le projet du Parc d'activités des Sablons, répartie sur les parcelles ZK 09 et ZK 10, est divisé en deux tranches distinctes.

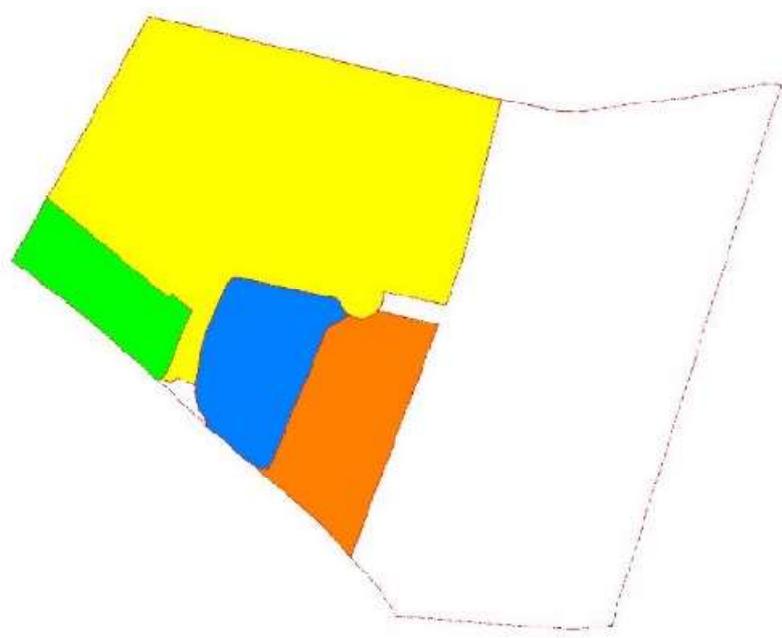
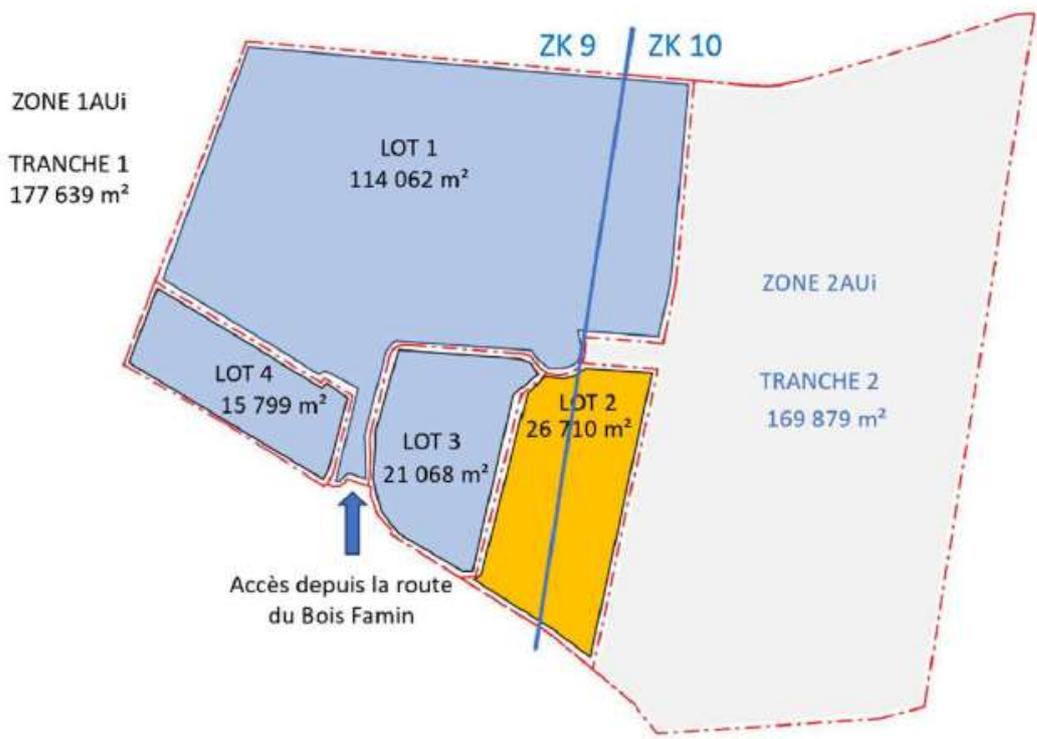
La tranche 1, d'une surface de 177 639 m² environ, constructible sera réalisée en première.

La tranche 2, d'une surface de 169 879 m² environ, actuellement non constructible sera réalisée après modification du PLU.

Le LOT 2 est le deuxième projet de la Tranche 1 (laquelle en comporte 4 au total) du « Parc d'activité des Sablons » situé dans le prolongement de la Zone d'Activité de la Reine Blanche.

Ci-après le détail des 4 Lots de la Tranche 1 dans laquelle s'inscrit le LOT 2

La tranche 1 est divisée en 4 lots distincts. Le **Lot 1** (en Jaune) ayant une surface de 114 062m² sera réalisé en premier, car les aménagements du Lot 1 serviront, via la mise en place de servitudes, actées par notaire, aux accès et à la viabilisation des Lots 2 (orange),3 (bleu), 4 (vert) et à la tranche 2 (blanc)



Le présent dossier d'Enregistrement concerne uniquement le Lot 2 de la Tranche 1 (en Orange).

	FONCIER	ZK9	ZK10	TOTAL
TRANCHE 1	LOT 1	98 256	15 806	114 062
	LOT 2	11 318	15 392	26 710
	LOT 3	21 068	-	21 068
	LOT 4	15 799	-	15 799
			TOTAL	177 639

2.1 Caractéristiques principales du projet LOT 2

- Parcelle de 26 710m²
- Emprise au sol du bâtiment 10 520 m²
- Voiries lourdes : 3 223m²
- Voiries légères : 3 119m²
- Voie pompiers y compris cheminements piétons : 1 764m²
- Dalle béton pour les PAC : 91m²
- Le bassin étanche D9A nécessaire à la gestion des eaux potentiellement polluées représente environ 1 173m²
- Les bassins d'infiltrations nécessaire à la gestion des eaux pluviales
- de toiture entrepôt représente environ 304m²
- de voiries après séparateur hydrocarbure et toiture des Locaux techniques, local de charges, Poste
- de Garde et Bureaux représente environ 310m²
- Les locaux techniques seront les suivants :
 - Un local TGBT ;
 - Un local PAC (Pompe à chaleur) ;
 - Un local Onduleur pour la centrale photovoltaïque ;

L'ensemble de ces locaux seront CF 2h.

- Niveau 0.00 du bâtiment estimé à 125.30NGF
- Surface espaces verts représente : 6 206m²
- Les eaux pluviales du site seront gérées par deux réseaux distincts :
 - Les eaux pluviales de l'ensemble des toitures ;
 - Les eaux pluviales de voiries.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE

3.1 Nature de l'activité envisagée

Les activités exercées seront des activités de logistique, de stockage et diverses activités associées (préparation de commandes, packaging, manutention, etc.).

Les produits qui pourront transiter ou être stockés dans le bâtiment, appartiennent à des gammes de produits diverses. La composition exacte des marchandises entreposées et la répartition de celles-ci dans les cellules ne sont pas encore définies et dépendra des futurs locataires/exploitants

Le bâtiment de stockage sera classé ICPE sous les régimes de l'Enregistrement pour les rubriques 1510 et 4331.

3.2 Classement ICPE

Le classement ICPE du projet est le suivant :

Rubriques	Nature des activités	Volume des activités	Régime de classement
1510.2	Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes) 1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39. a de l'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement	Quantité de stockage > 500 t Volume de l'entrepôt : 135 617 m3	E
4331.2	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. a quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t (A-2) 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t (E) 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t (DC)	900 t au total Au niveau des cellules C1A et C1B C1A : 450 t C1B : 450 t	E
4330.2	Liquides inflammables de catégorie 1, liquides inflammables maintenus à une température supérieure à leur point d'ébullition, autres liquides de point éclair inférieur ou égal à 60 °C maintenus à une température supérieure à leur température d'ébullition ou dans des conditions particulières de traitement, telles qu'une pression ou une température élevée	9t	DC

	<p>La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 10 t (A-2) Supérieure ou égale à 1 t mais inférieure à 10 t (DC) 		
4320.2	<p>Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 150 t (A-2) Supérieure ou égale à 15 t et inférieure à 150 t (D) 	149 t	DC
4321.2	<p>Aérosols extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 ou 2 ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1.</p> <p>La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p> <ol style="list-style-type: none"> Supérieure ou égale à 5 000 t ; (A-1) Supérieure ou égale à 500 t et inférieure à 5 000 t. (D) 	500 t	DC
1185.2	<p>Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <ol style="list-style-type: none"> Emploi dans des équipements clos en exploitation. <p>a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg (DC)</p> <p>b) Equipements d'extinction, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 200 kg (D)</p>	300 Kg	DC

D'autres rubriques seront présentes mais seront en dessous des seuils ICPE. Il s'agit de :

Rubriques	Nature des activités	Volume des activités	Régime de classement
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs électriques 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW (D) 2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/ UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (D	< 50 kW	NC
1436.2	Liquides de point éclair compris entre 60° C et 93° C, à l'exception des boissons alcoolisées (stockage ou emploi de). a quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1 000 t A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1 000 t DC	99 t	NC
4510.2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t (A-1) 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t (DC)	19 t	NC
4511.2	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200 t(A-1) 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 200 t(DC)	90 t	NC
4702.IV	Engrais solides simples et composés à base de nitrate d'ammonium La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 250 t (DC)	1249 t	NC

4706	Nitrate de potassium et engrais La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 1 250 t (A-3) 2. Supérieure ou égale à 500 t mais inférieure à 1 250 t (D)	4 t	NC
4718	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations (*) y compris dans les cavités souterraines (strates naturelles, aquifères, cavités salines et mines désaffectées hors gaz naturellement présent avant exploitation de l'installation) étant : 1. Pour le stockage en récipients à pression transportables a. Supérieure ou égale à 35 t (A-1) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC) 2. Pour les autres installations a. supérieure ou égale à 50 t(A-1) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t (DC)	5 t	NC
4741	Les mélanges d'hypochlorite de sodium La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant 1. Supérieure ou égale à 200 t (A-1) 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 200 t (DC)	5 t	NC

Les quantités de produits combustibles stockés par cellule sont les suivantes :

- Cellule 1 : Stockage 1510/2662 : volume de l'entrepôt 135 617 m³, > 500 t (pour une palette type de 750 kg, environ 11 100 t pour la cellule C1)
- Cellule 1A : Stockage 4331 : 450 t
- Cellule 1B : Stockage 4331 : 450 t
- Cellule 1C : Stockage 4320 : 74,5 t
- Cellule 1D : Stockage 4320 : 74,5 t

Un état des stocks géré informatiquement permettra à l'exploitant de ne jamais dépasser le seuil SEVESO.

Rubrique IOTA

La gestion des eaux pluviales se fait indépendamment sur chacun des 4 lots de la Tranche 1.

La surface active d'interception des parcelles du LOT 2 est de 2,7 ha et fait l'objet d'un dossier soumis à déclaration au titre de la rubrique IOTA 2150.

3.3 Accès au site

Après avoir franchi l'entrée principale du Lot 1, située au niveau du giratoire de la rue du Bois Famin, l'installation dispose de deux accès :

- Un accès est créé au niveau du giratoire. Cet accès est destiné aux véhicules pompiers et aux poids lourds.
- Un accès est créé au niveau du giratoire. Cet accès est destiné aux véhicules légers et pompiers

Un troisième accès destiné uniquement aux véhicules pompiers est créé au niveau de la rue du Bois Famin.

3.4 Volume de l'activité envisagée

Le site sera soumis au régime de l'Enregistrement sous les rubriques 1510 et 4331.

Le volume de l'entrepôt sera de 135 617 m³

- Hauteur au faîtage: 13,70 m
- C1: 5777 m² (cellule 1510)
- C1A: 1200 m² (cellule LI)
- C1B: 1246 m² (cellule LI)
- C1C: 798 m² (cellule aérosols)
- C1D: 829 m² (cellule aérosols)

3.5 Effectif et rythme d'activité

- ▶ L'effectif du site : Prévisionnellement 60 personnes en simultanées.
- ▶ Les heures de fonctionnement du site :
 - Semaine : 6h-22h

3.6 Volume d'eau potable

Le volume d'eau estimatif consommé par an pour le LOT 2 est d'environ 284 m³.

4. DESCRIPTION DU PROCESS

4.1 Les principales étapes du process

Dans sa phase d'exploitation, les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont:

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les cellules de l'établissement,
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par poids lourds à destination des enseignes.

4.2 Equipements et locaux techniques associés

► R.I.A

Robinets d'incendie armés sur tambour à alimentation axiale conformes à la norme NF EN 671-1 et R5 APSAD placés de préférence près des accès et de façon que tout point des locaux puisse être atteint par le croisement de deux jets de lances.

► SPRINKLAGE

- Le bâtiment sera équipé d'une extinction automatique de type Sprinkler conforme aux règles NFPA ou équivalent.
- Le rôle d'une installation automatique sprinkler, tel que défini par les normes assureurs, est de détecter un foyer d'incendie, de donner l'alarme et d'éteindre le feu ou de limiter sa propagation.
- Le système d'extinction automatique assurera une détection incendie par report d'alarme sur un poste dédié dans les bureaux ou télésurveillance en dehors des heures de présence de personnel et/ou gardien sur le site.
- L'alimentation des sprinklers sera assurée par une réserve dite totale et autonome.
- Le dispositif de sprinklage sera adapté au risque de chaque cellule (type de stockage, caractéristique des produits, hauteur de stockage etc...) selon une norme reconnue.
- Un système sprinklage sera également prévu dans les différents bâtiments de bureaux
- Le volume de la cuve sprinkler sera de 600 m³

► Local Transformateur

Les installations électriques devront être réalisées suivant les normes en vigueur.

Le bâtiment sera alimenté par un transformateur.

Le transformateur est positionné à l'intérieur du local transformateur.

► CHAUFFAGE/VENTILATION

- Le chauffage de l'entrepôt sera assuré au moyen de Pompes à chaleur.
- Les PAC seront extérieures mais les pompes, ballons, tuyauterie, armoire élec, etc... seront situées dans un local dédié.

Bureaux chauffés et rafraîchis par système VRV réversible

- Écran thermique pignon SUD (intégré éventuellement à la composition du mur) : CF 2h00 (REI 120)
- Écran thermique pignon EST (intégré éventuellement à la composition du mur) : CF 2h00 (REI 120)
- Portes coulissantes (les portes sont raccordés/pilotées par le SSI) entre cellules dans parois CF2h00 :CF2h00 (REI 120)
- Portes piétons entre cellules dans parois CF2h00 : CF2h00 (REI 120 + ferme porte)
- Toiture : Classe et indice BROOF (t3) et lanterneaux éclairage zénithal avec remplissage BS2d0.
- Bardage extérieur: Panneaux sandwich à isolant intégré A2S1d0. . Les portes piétonnes sur ces façades n'auront pas de classement feu, les portes sectionnelles n'auront pas de tenue au feu.
- Châssis filants et vitrages: incombustible A2S1d0

5.2.1.2 Bureaux et locaux sociaux

- Séparatif entre bureaux et entrepôt : CF 2h00 (REI 120)
- Portes entre bureaux et entrepôt: CF 2h00 (EI 120)
- Éléments porteurs – poteaux/ poutres en superstructure : SF 1h00 (R 60)
- Toiture : Classe et indice BROOF (t3) pour l'étanchéité si le plancher est béton
- Bardage extérieur: panneaux sandwich en laine de roche A2S1d0

5.3 Clôtures

Les clôtures respecteront les prescriptions du permis de construire et du PLU.

Hauteur globale : 2,5 m

Localisation : en limite de parcelle

5.4 Les extérieurs

3.6.1. Les voiries et circulations

La cour camion en partie sud est composée d'une voie de circulation et d'une aire de béquillage.

La cour camion en partie sud est composée d'une voie de circulation et d'une aire de béquillage. Pour des raisons techniques en lien avec la nature des véhicules utilisant cet espace, la voie de circulation sera traitée en enrobé. L'aire de béquillage est prévue en complexe infiltrant

Le parking visiteur de 5 places situé en face des bureaux sera pour sa part en dalle Evergreen.

Les voies pompiers principalement situées dans la bande paysagère à l'ouest et au nord du site seront traité en dalles TTE s'intégrant ainsi dans cette bande d'espace vert de manière discrète.

3.6.3. Gestion des eaux pluviales

Toutes les eaux pluviales sont gérées par infiltration directement au sein de la parcelle. Il n'y a donc pas de rejet sur le réseau public.

Les eaux pluviales (claires) provenant des toitures de l'entrepôt seront collectées sur la façade arrière du bâtiment et dirigées gravitairement vers le bassin d'infiltration 1.

Les eaux pluviales (sales) provenant des voiries seront, après passage par un séparateur hydrocarbure, dirigées gravitairement vers le bassin d'infiltration 2.

Suivant l'étude de sol de GEOTECHNIQUE réf : 2023.03.414-G2 AVP du 17/08/2023 page 8, les données piézométriques disponibles sur le site du SIGES indiquent des fluctuations de la nappe entre les côtes NGF +100 et +110 (izopièzes de la nappe de la craie HE2001). Le niveau 0.00 du bâtiment est défini à 125.30NGF, et le point le plus bas d'infiltration des bassins se situe à +118NGF soit +8 m au-dessus de la nappe.

De plus le risque de remontée de nappe d'après les données issues du BRGM, la zone est non sensible vis-à-vis d'inondation par remontée de nappe

Caractéristiques BASSIN 1 :

- Volume de rétention = 477m³
- Surface d'infiltration = 434m²
- Temps de vidange sous épisode trentenaire : environ 47h

Caractéristiques BASSIN 2 :

- Volume de rétention = 348m³
- Surface d'infiltration = 360m²
- Temps de vidange sous épisode trentenaire : environ 44h

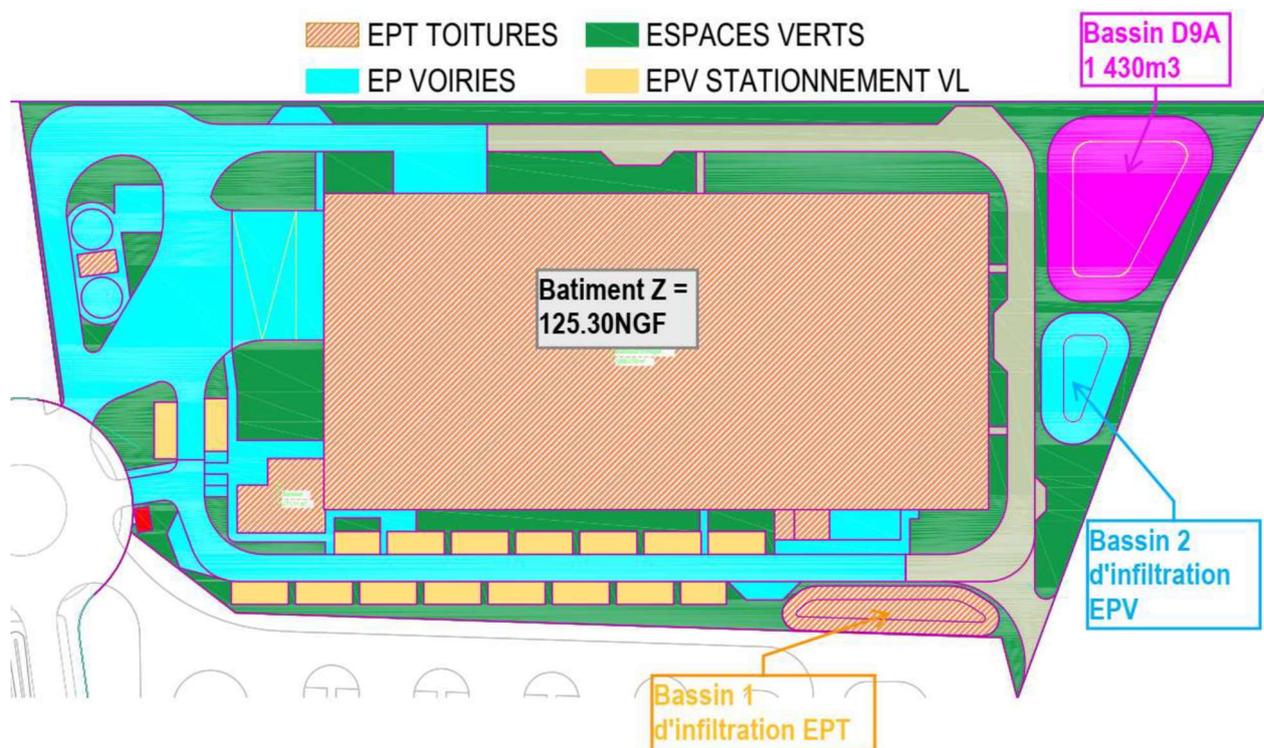


FIGURE 3 LOCALISATION DE LA NOUE ET DU BASSIN DE RETENTION DES EAU

3.6.4. Rétention en cas d'incendie

Lors d'un incendie dans une des cellules excepté les sous-cellules C1a et C1b Liquide inflammable et Produits Dangereux C1c et C1d, la gestion des eaux incendies opérera de la façon suivante :

- Activation du sprinklage de la cellule en question ;
- Fermeture des vannes de barrage du site pour isoler de toutes surfaces infiltrantes ;
- Activation du compartimentage ;
- Activation des sirènes ;
- Coupures des aérothermes ;
- Le surplus d'eau s'écoulera en débordement par la façade des quais du bâtiment et seront acheminés jusqu'au

BASSIN étanche D9A :

- L'ensemble des seuils en périphérie des cellules seront au minimum arasés à +0.02/0.00
- Les quais seront arasés à 0.00
- L'eau débordera donc naturellement par la zone des quais à 0.00

Par temps de pluie :

- les EP des voiries seront dirigées gravitairement dans le bassin de rétention
- les EP des toitures seront dirigées gravitairement dans le bassin de rétention

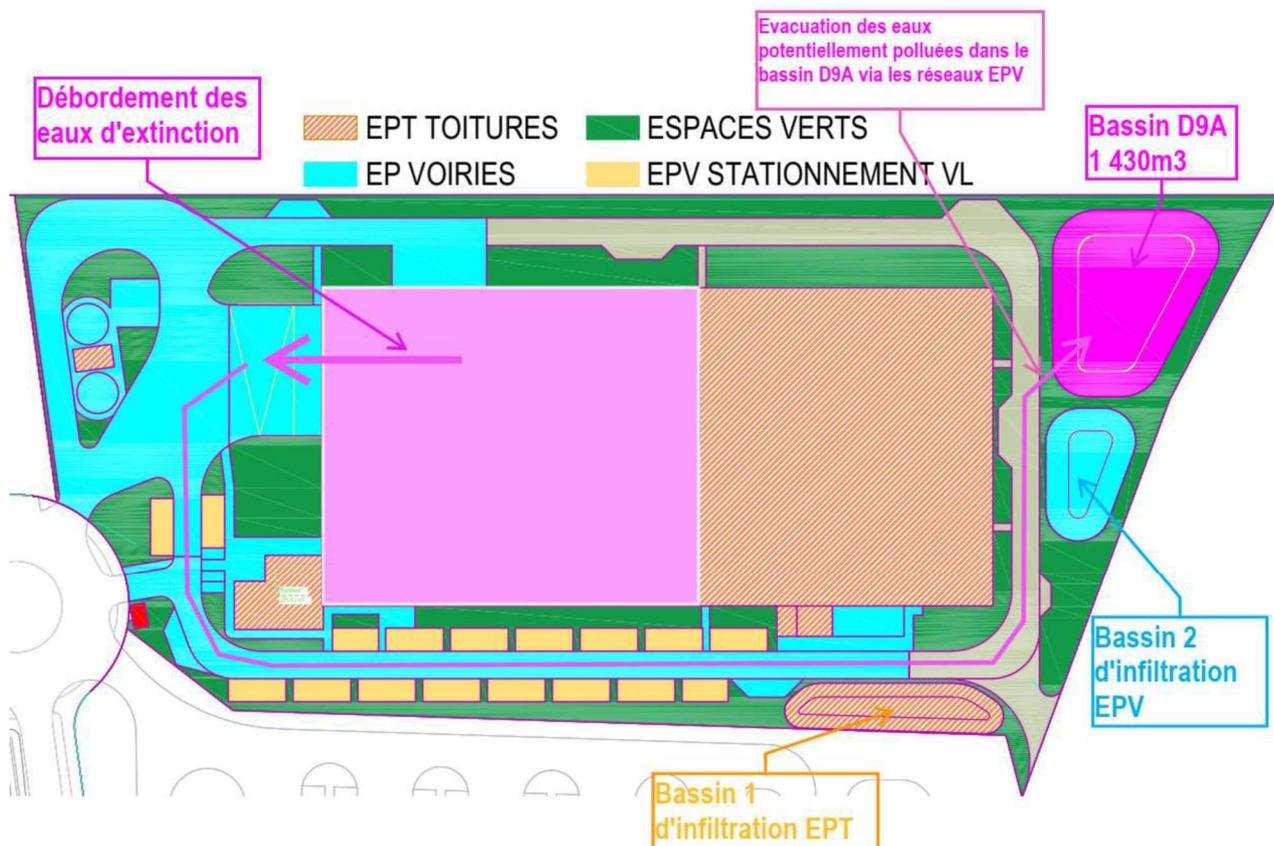
Fonctionnement des vannes :

Toutes les vannes sont asservies au démarrage du système d'extinction automatique d'incendie de l'entrepôt.

Chaque vanne est électrique et peut également être manœuvrée manuellement.

- Vanne sur le réseau EP toiture : cette vanne de barrage empêche, lors d'un incendie, que les eaux pluviales de toiture se jettent dans le bassin 1 (infiltration EPT). Elles seront ainsi redirigées vers le Bassin D9A (étanche) grâce également à la deuxième vanne présente en amont du séparateur hydrocarbures.
- Vanne en amont du séparateur hydrocarbures : Le débordement des eaux d'extinction seront acheminées par les réseaux EP de voirie afin de ne pas se jeter dans le Bassin 2 (infiltration EPV). Elles seront redirigées vers le Bassin D9A (étanche).
- Vanne entre le Bassin 2 et le Bassin D9A : Elle fonctionne dans les deux sens. Soit du Bassin 2 vers le Bassin D9A ayant une fonction de trop-plein, soit du Bassin D9A vers le Bassin 2 lorsque des eaux d'extinction ont pu être recueillies et s'avèrent non polluées ou pour évacuer les eaux pluviales recueillies directement dans le bassin D9A.

Schéma de Principe d'écoulement des eaux d'extinction d'une cellule 1510



Cas d'un incendie dans une sous-cellule Liquide Inflammable ou Produit Dangereux

Lors d'un incendie dans une des sous-cellules de C1a, C1b, C1c, C1d la gestion des eaux d'incendie s'opérera de la façon suivante :

- Activation du sprinklage de la sous-cellule en question ;
- Fermeture des vannes de barrages du site le rendant isolés de toutes surfaces infiltrantes ;
- Activation du compartimentage ;
- Activation des sirènes ;
- Coupures des aérothermes ;
- L'eau du SPK intérieur s'écoulera dans les réseaux enterrés et sera acheminée directement dans le BASSIN D9A étanche :
- L'ensemble des seuils en périphérie des sous-cellules seront au minimum arasés à +0.02/0.00 ;
- Les regards de collecte dans les sous-cellules seront arasés à $\pm 0.03/0.00$;
- En sortie de chaque sous-cellule des regards siphonnés (principe pas d'air = CF) seront mis en place ;
- En amont du raccordement au bassin étanche des regards siphonnés (principe pas d'air = CF) seront mis en place également ;

Par temps de pluie : (dito principe 1510 ci-dessus)

- les EP des voiries seront dirigées gravitairement dans le bassin de rétention
- les EP des toitures seront dirigées gravitairement dans le bassin de rétention

La plus grande cellule de stockage de liquides inflammables aura une surface de 1246 m² et sera divisée en 3 zones de collecte de 420 m² environ.

La quantité de liquides inflammables présente dans chaque cellule sera de 563 m³ maximum (450t de liquides ayant une densité de 0,8) soit **188 m³** par zone de collecte.

Chaque zone de collecte sera envoyée vers une zone de rétention dont le volume minimal devra être de :

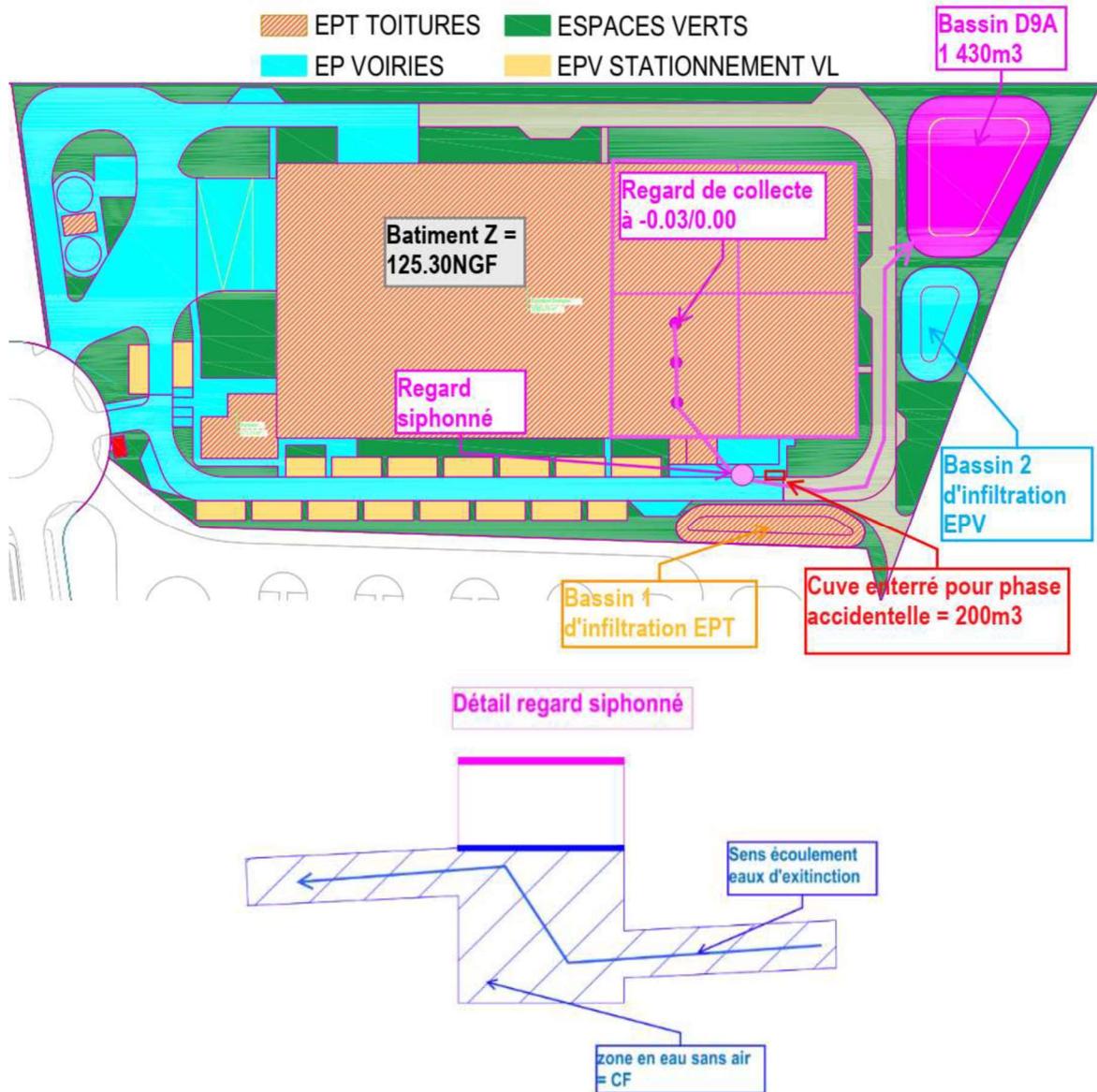
- 100% du volume abrité = 188 m³
- Volume extinction incendie = 120 m³ pour 2 heures
- Volume d'eau lié aux intempéries à raison de 10 litres/m² de surface drainée vers la/les zones de rétention = 12,46 m³
- Volume correspondant à une hauteur supplémentaire forfaitaire de 0,15 m (surface max de 420 m² par zone de collecte) = 63 m³

Soit un volume total de **383,46 m³**.

Dans le cas d'un incendie de la cellule de liquides inflammables, les eaux d'extinction seront dirigées par les regards de collecte vers la cuve de rétention déportée de 200 m³. Cette rétention déportée sera raccordée par surverse au Bassin D9A. Dans le cas d'un incendie au sein de cette cellule, la rétention alors disponible sera assurée par le cumul de la rétention déportée et du Bassin D9A assurant le maintien des eaux d'extinction.

Ainsi la cuve de rétention déportée, raccordée à la cellule, d'un volume de **200 m³** et le Bassin D9A d'un volume de **1430 m³** permettent d'assurer le volume d'eaux d'extinction incendie.

Schéma de Principe d'écoulement des eaux d'extinction d'une sous-cellule L.I ou Produits dangereux



3.6.5. Réseau : eaux usées

Les eaux usées seront collectées et acheminées vers les attentes du concessionnaire de la zone.